

Réunion du Club CSPS / OPPBTP / CARSAT Midi Pyrénées.

Vendredi 5 octobre 2018

Comme tous les trois mois, la CARSAT nous a ouvert ses portes pour la réunion du Club SPS. Après le traditionnel café-croissant d'arrivée, la session de travail a débuté par la présentation la présentation du CCTH.

CCTH Certificat de Compétence de Travaux en Hauteur

Monsieur VINCI de la CARSAT, nous indique qu'à partir du 1er janvier 2019, la totalité des intérimaires des métiers du « BTP » dans le Languedoc-Roussillon devront **obligatoirement** être en mesure de présenter leur « CCTH » sur les chantiers.

Qu'est-ce ?

Le « **Certificat de Compétence au Travail en Hauteur** » est attribué à l'intérimaire ayant suivi une formation renforcée à la sécurité portant sur les risques de chute de hauteur et les travaux à risques.

Qui est concerné ?

Tous les **intérimaires** des métiers du BTP du Languedoc-Roussillon.

Cette disposition doit être transposée à Midi Pyrénées.

Présentation de l'OPPBTP, sur le site Prévention BTP avec la possibilité de poser des questions en direct, sur la possibilité des entreprises d'une aide à la rédaction des modes opératoires à travers leur espace personnel et un outil qui les guident dans le choix de leur méthodologie.

Rappel de la règle des 5M :

- Matériel
- Main d'œuvre
- Matériaux
- Méthode
- Milieu

Avec également la possibilité pour les entreprises de réaliser leur PPSPS depuis la plateforme.

Rappel de la séance précédente avec un petit test sur la norme NF P 99-600.

Présentation par Jean-François BERTIN du Livre Blanc de la CSPS ainsi que de son Etude.

<http://www.livreblanc-csps.fr/>



Intervention d'Eric BOUCHBACHER de la CARSAT concernant les interventions ultérieures sur les toitures terrasses avec une présentation de cas depuis le site internet avec une étude sur le coût d'une installation fixe de garde-corps et le coût de la mise en place et l'entretien avec des dispositifs individuels.

<https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/prevenir-vos-risques-professionnels/par-type-de-risque/chutes-de-hauteur.html>

Il précise également que la CARSAT peut aider financièrement dans des cas précis des Maitres d'Ouvrage pour la mise en place de dispositifs de sécurités collectives. ET que par ailleurs, la CARSAT va accentuer ses incitations en direction des Maitres d'Ouvrage peut coopératifs.

La séance s'est terminée par un atelier sur le DIUO avec trois groupes de travail.